

2022

## DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

OGBIC00

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

Je soussigné(e),			
<b>Identification du professionnel de la comptabilité</b>			
<b>Dénomination :</b>		<b>N° SIRET :</b>	
<b>Adresse :</b>			
déclare que la comptabilité de			
<b>Identification de l'entreprise adhérente</b>			
<b>Profession de l'adhérent</b>			
<b>Profession :</b>			
adhérent du centre de gestion agréé			
<b>Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion</b>			
<b>N° Agrément :</b>			
<b>Désignation :</b>			
<b>Adresse :</b>			
est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.			
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.			
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			
Le	_____	A :	
		(*)Nom du signataire :	

(\*) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête

(2022)

**INFORMATIONS IDENTIFICATION**  
Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

OGID00

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour Euros)	
TVA	
<b>Situation au regard de la TVA</b> <i>(1) Recettes exonérées en totalité de TVA –</i> <i>(2) Recettes en franchise de TVA en totalité –</i> <i>(3) Recettes soumises en totalité à TVA -</i> <i>(4) Recettes soumises partiellement à TVA</i>	<i>1, 2,3 ou 4</i>
Si <b>(4)</b> : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement <b>(1) oui - (2) non</b>	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel <b>(cochez la case)</b>	

(2022)

**INFORMATIONS GENERALES**

**OGBIC01**

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

<b>Généralités</b>	<b>Réponse</b>
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	
<b>Renseignements divers</b>	<b>Réponses</b>
L'adresse personnelle de l'adhérent ( <b>personne physique</b> ) est-elle identique à son adresse professionnelle ? <b>(1) oui - (2) non (3) non applicable</b>	
Statut du conjoint dans l'entreprise : <i>(Personnes morales à plusieurs associés non concernées)</i> <b>(1) collaborateur - (2) salarié- (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise – (5) sans conjoint</b>	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération <i>(Personnes morales à plusieurs associés non concernées)</i>	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent? <b>(1) oui - (2) non</b>	
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <b>(1) oui - (2) non</b> : <i>(Personnes morales à plusieurs associés non concernées)</i>	
Si le compte de l'exploitant ( <b>personne physique</b> ) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? <b>(1) oui - (2) non – (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant (4) non applicable</b>	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <b>(1) appliquée - (2) renonciation (3) non applicable</b>	
<b>Si présence</b> des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? <b>(1) oui et &lt; au plafond - (2) non – (3) oui et plafonnement</b>	
Si l'adhérent a cessé son activité (réponse attendue uniquement en cas de cessation) - date de la cessation - Motif de la cessation <b>(1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès</b>	
<b>L'adhérent domicilié en France a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?</b> <i>(Personnes morales à plusieurs associés non concernées)</i> <b>① OUI ② NON</b>	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? <b>(1) oui - (2) non</b> Si (1) <b>Désignation :</b>   <b>Montant de l'acquisition :</b>	

<b>Si Activité de location meublée :</b> - activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2) - location de courte durée (1) ou de longue durée (2) - bien géré par un gestionnaire (1) oui – (2) non - affiliation aux cotisations sociales (1) oui – (2) non		
<b>Autres données chiffrées de l'exercice</b>		
<b>Apports en compte de l'exploitant</b> (ou en compte courant pour les sociétés)		
<b>Emprunts contractés</b>		
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)		
<b>Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042)</b> - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires		
<b>Commentaire informations : FAITS SIGNIFICATIFS PARTICULIERS OU EXCEPTIONNELS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ANALYSE DES COMPTES OU SUR LE CONTROLE DE COHERENCE DES COMPTES</b>		
<hr/>		
<hr/>		

# (2022) RENSEIGNEMENTS FISCAUX et TRANSFERT DE CHARGES - OGBIC02

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

	Néant	WW/CCI		
TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	(racine de compte concerné)	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
<b>CHARGES MIXTES</b>				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)	*			
Habitation	*			
dont taxe foncière	<i>Cpte 63512</i>			
Autres dépenses liées à l'habitation	*			
<b>PRELEVEMENTS EN NATURE</b>				
Marchandises	<i>Cpte 607</i>			
Matières premières	<i>Cpte 601</i>			
Fournitures consommables et charges externes	*			
<b>REMUNERATIONS</b>				
Salaires	<i>Cpte 641</i>			
dont indemnités journalières des salariés	*			
Charges Sociales sur salaires	<i>Cpte 645</i>			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant	<i>Cpte 646</i>			
Rémunération du conjoint	*			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	<i>Cpte 644</i>			
Rémunération des associés non gérants	*			
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
CSG non déductible	<i>Cpte 637</i>			
<b>FRAIS FINANCIERS</b>				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	<i>Cpte 6611</i>			
Intérêts sur crédits à court terme	<i>Cpte 661-6611</i>			
<b>AUTRES</b>				
Amendes	*			
Frais de tenue de compta et d'adhésion à OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)	*			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme	*			
Divers :	*			
(à préciser) _____	*			
(à préciser)	*			
<b>TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES</b>				

Dédutions Fiscales	Montant déduit
<b>Plus-values</b>	
<b>Article du CGI permettant l'exonération</b> - 151 septies - 151 septies A - 151 septies B - 238 quindécies - Autres (à préciser) _____ (à préciser) _____	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12.8%	
<b>Autres déductions fiscales</b> (à préciser) _____ (à préciser) _____	

(2022)

## TVA COLLECTEE

OGBIC03

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

Renseignements généraux concernant la TVA										Réponses	
TVA sur les débits ou encaissements ? ① Débits - ② Encaissements ③ Mixte											
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?											
N° Compte	Données comptables	Total HT	Exo	Répartition chiffre d'affaires							
				Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	
<b>Détail des comptes 70</b>											
-----											
	<b>Total CA</b>										
	Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)										
<b>Produits -autres classe 7</b>	<b>Autres opérations (+ et -) (2)</b>										
-----											
	<b>Acquisitions intracommunautaires</b>										
-----											
	<b>Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)</b>										
-----											
	<b>CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE</b>										
	Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)										
<b>4181</b>	+ Clients Factures à établir										
<b>4198</b>	- Avoirs à établir										
<b>4687</b>	+ Produits à recevoir										
<b>487</b>	- Produits constatés d'avance										
↓	<b>Si TVA sur Encaissements</b>								↓		
<b>410 à 4164</b>	+ Créances clients										
-----											
<b>4191 - 4196 - 4197</b>	- Avances clients										
-----											
	+ Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										
-----											

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE										
Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
↓	<b>Si TVA sur Encaissements</b>								↓	
410 à 4164	- Créances clients									
-----										
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
-----										
AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N – 1) en base (3)									
<b>A</b>	<b>Base HT taxable</b>									
<b>B</b>	<b>Base HT déclarée</b>									
<b>C</b>	<b>Ecart en base (à justifier)</b>									
<b>D</b>	<b>TVA à régulariser</b>									

Soldes des comptes TVA à la clôture		Soldes	Exo	Taux %						
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :  
 -----  
 -----

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponse
Date de la déclaration		
Montant		

## TVA DEDUCTIBLE

Renseignements généraux concernant la TVA		Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. **Les taux à zéro ne sont pas acceptés.**
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...
- (3) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent.

(2022)

## PREVENTION DES DIFFICULTES

OGBIC05

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2022.

<b>Entreprises décelées en difficulté</b>	<b>Réponses</b>
Entreprise en difficulté : <i>(1) oui - (2) non</i> <b><i>Si (1), compléter les informations ci-dessous.</i></b>	
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc....)	
Existe-t-il un projet de : <b><i>(1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) Procédure collective</i></b>	
Ouverture d'une procédure collective <b><i>(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire</i></b>	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : <b><i>(1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location</i></b>	